

Les évêques dans les cités du midi de la Gaule: entre tradition antique et Moyen Age

Isabelle Réal

► **To cite this version:**

Isabelle Réal. Les évêques dans les cités du midi de la Gaule: entre tradition antique et Moyen Age. Philippe Nélidoff. Les cités épiscopales du Midi, Mar 2005, Albi, France. Presses du Centre universitaire Champollion, pp.21-43, 2006. <hal-00701608>

HAL Id: hal-00701608

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00701608>

Submitted on 25 May 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les évêques dans les cités du midi de la Gaule : entre tradition antique et Moyen Age

Ce sujet implique avant tout autre chose la définition d'un cadre géographique : où commence et où finit le Midi dans les premiers siècles du Moyen Age ? Si l'on s'en tient à nos références actuelles, cette moitié sud de la France (la Loire servant de frontière naturelle) correspond dès le Vème siècle à une réalité sociolinguistique : des siècles de romanité y ont imprimé une marque profonde que l'occupation wisigothique n'a pas bouleversée ; les élites romaines s'y sont maintenues bien mieux que dans le Nord de la Gaule ; les rouages administratifs perdurent ; la culture latine, et plus largement la langue, y sont encore très vivaces. Ce Midi de la Gaule se présente donc, en ce début de Moyen Age, comme la région « romaine » par excellence¹.

D'un point de vue strictement administratif, cet espace méridional correspond à l'ancienne circonscription impériale du diocèse de Vienne qui, sous l'Empire romain, comprenait plusieurs provinces : les deux provinces d'Aquitaine (la « première » correspondant au Massif central, la « seconde » au Bassin d'Aquitaine) ; celle de Novempopulanie (la Gascogne) ; les deux provinces de Narbonnaise (Septimanie et Arles) et celle de Viennoise. Or, ces anciennes provinces romaines ont servi de base aux circonscriptions ecclésiastiques qui ont récupéré à leur compte le découpage administratif impérial : l'Aquitaine première a donné naissance à l'énorme province ecclésiastique de Bourges, l'Aquitaine seconde à la province de Bordeaux, la Novempopulanie à la province d'Eauze, la Narbonnaise première et seconde à la province de Narbonne (Septimanie) et à celle d'Arles, et enfin la Viennoise à la province ecclésiastique de Vienne. Chacune d'entre elles comprend plusieurs « cités » (*civitates*), qui sont autant d'entités administratives sur lesquelles sont venus se calquer les diocèses ecclésiastiques. Au total, les provinces de la moitié sud de la Gaule comptent environ 55 diocèses.

À l'exception d'une partie de la Narbonnaise (la Septimanie) qui reste sous domination wisigothique, toutes ces régions passent sous le contrôle des Francs entre 507, la bataille de Vouillé ouvrant à Clovis le sud de la Loire, et 537 qui voit l'annexion de la Provence. Cependant, au gré des partages successoraux entre héritiers de la couronne, provinces et diocèses du Midi seront eux-mêmes partagés entre les différents royaumes francs selon les modalités suivantes : l'Austrasie (le royaume de Metz) gardera jusqu'au milieu du VII^e s. un contrôle assez étroit des diocèses d'Auvergne et du sud-ouest du Massif Central (Cahors, Rodez, Albi), ainsi que des diocèses dépendant d'Arles ; le royaume de Bourgogne contrôlera presque toujours le diocèse de Bourges et la province de Vienne ; enfin, la Neustrie fait peser sa domination sur le reste de l'Aquitaine. Toutefois, ce découpage est théorique. En réalité, il subit des modifications au fil des règnes, au gré des querelles entre héritiers ou des réunifications, si bien que certaines régions passent d'un camp à l'autre. En outre, à partir du dernier tiers du VII^e jusqu'au milieu du VIII^e siècle, la royauté mérovingienne s'affaiblissant, le duché d'Aquitaine (Auvergne comprise) et la Provence vivent leur destinée de manière quasi autonome. Il faudra la reconquête musclée du Midi par Pépin le Bref (dans les années 760) pour rétablir l'autorité franque.

Ce contexte géopolitique permet de comprendre la problématique centrale que soulève le sujet. Ces régions fortement romanisées ont conservé intacts les cadres et les hommes, héritiers de Rome, sur lesquels l'Église méridionale se construit au cours

¹ G. FOURNIER, *Le peuplement rural en Basse Auvergne durant le haut Moyen Âge*, Paris, 1962. M. ROUCHE, *L'Aquitaine des Wisigoths aux Arabes*, Paris, 1979.

du VI^e et du VII^e siècle. Les cités et leurs évêques sont encore très romains sur bien des plans. Et pourtant, ces mêmes régions sont passées sous le contrôle franc dès le règne de Clovis et de ses fils, au début du VI^e, ce qui modifie à terme les fonctions et les pouvoirs délégués par les souverains. Nommés par les rois, les évêques servent tout naturellement de relais locaux à une autorité royale lointaine. Ils sont devenus des serviteurs de l'État, et, à ce titre, les vecteurs zélés de nouveaux pouvoirs.

Les sources qui nous permettent de les connaître sont relativement abondantes jusqu'au milieu du VII^e s, après quoi les informations deviennent rares, voire inexistantes, durant un siècle au moins. Lorsque les noms des évêques du Midi aquitain et provençal émergent à nouveau de la documentation à la fin du VIII^e et au IX^e siècle, leur origine a changé : ils appartiennent aux fidèles carolingiens, parachutés dans les provinces méridionales par le pouvoir austrasien. La rupture avec le passé romain est alors radicalement consommée.

Notre champ d'études s'intéressera donc aux VI^e et VII^e siècles, deux siècles charnières qui voient les transformations lentes de ce milieu épiscopal du Midi. Pour cette période, le matériel est relativement riche et varié. On retiendra d'abord les Histoires et les chroniques : celle de Grégoire de Tours (mort en 594) pour le VI^e siècle, avec ses *Dix livres d'Histoire*, et celle dite de Frédégaire pour le VII^e s, tous deux évoquant les faits et gestes de nombre d'évêques du royaume². Autre apport essentiel, les Vies de saints évêques, qui retracent la jeunesse et la carrière de ces élus. Citons les plus importantes : Césaire d'Arles, Didier de Vienne, Amans et Dalmate de Rodez, Ambroise et Didier de Cahors, Quintien, Gall, Priest, et Bonnet de Clermont, Sulpice et Oustrille de Bourges, tous ayant vécu entre le VI^e et le VII^e siècle³. Ces hagiographies, sous le filtre chrétien propre à ce genre littéraire, livrent de

² Grégoire de Tours (538-594), *Libri historiarum X*, M.G.H. S.R.M., I, 1, Hanovre, 1885, p. 1-445. Traduction française par R. Latouche, Histoire des Francs, Paris, 1963, réed. 1995. Frédégaire (milieu VII^e et début VIII^e), *Fredegarii Chronicon et continuationes*, M.G.H. S.R.M., II, Hanovre, 1888, p. 1-214. Traduction française par O. Devillers et J. Meyers, *Chronique des temps mérovingiens*, Brepols, 2001.

³ Voici leurs références par ordre alphabétique : *Vita Ambrosii*, Ambroise, évêque de Cahors probablement vers 550-570. La *Vita* doit probablement avoir été composée aux alentours de 700 ; voir M. BANNIARD, « Une *Vita* mérovingienne ? Langue et style de la *Vie de saint Ambroise*, évêque de Cahors », *Annales du Midi*, 206, 1994, p. 231-235 ; et P. BONNASSIE, « L'Evêque, le peuple et les sénateurs : scènes de la vie à Cahors d'après la *Vita Ambrosii* », *Annales du Midi*, 189-190, 1990, p. 209-217. *Acta Sanctorum*, octobre, 7, p. 1046-1048. *Vita Austregisili*, Oustrille, évêque de Bourges, mort en 624. La première de ses Vies date de la seconde moitié du VII^e siècle ; voir M. DE LAUGARDIERE, *L'Eglise de Bourges avant Charlemagne*, 1951, p. 135-148. *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores Rerum Merovingicarum*, IV, p. 188-200. *Vita Boniti*, Bonnet (ou Bond), issu d'une famille auvergnate, référendaire de Sigebert III, préfet de Marseille puis évêque de Clermont d'Auvergne, mort vers 709 ; Vie écrite très peu de temps après sa mort, vers 720 ; *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores Rerum Merovingicarum*, VI, p. 110-139. *Vita Caesari*, Césaire, évêque d'Arles, mort en 542. Vie écrite juste après sa mort (entre 542 et 549) à la demande d'une proche parente Caesaria abbesse du monastère d'Arles ; elle comprend deux livres écrits par trois évêques (Cyprianus de Toulon, Firminus d'Uzès, et un certain Vincentius) d'après le témoignage du prêtre Messianus et du diacre Stephanus. Voir P.A. FEVRIER, « Les saints évêques de la fin de l'Antiquité et du haut Moyen Âge dans le sud-est de la Gaule », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, VI, 7^e série, 1985, p. 21. *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores Rerum Merovingicarum*, III, p. 457-501. *Vita Dalmatii*, Dalmate, évêque de Rodez, mort vers 580. Vie écrite d'après B. Krusch au VIII^e siècle ; il semble plus probable qu'elle soit de deux siècles antérieurs ; voir P. RICHE, *Education et culture dans l'Occident barbare VI^e-VIII^e siècles*, Paris, 1962, p. 414. *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores Rerum Merovingicarum*, III, p. 543-549. *Vita Desiderii episcopi Viennensis*, Didier évêque de Vienne, mort en 608. La première Vie fut écrite par le roi wisigoth Sisebut (612-620) ; une seconde racontant surtout les miracles *post mortem* du saint est datée par dom Dubois de 700-750 ; voir J. DUBOIS, « Le dossier historique d'un saint du haut Moyen Âge. Saint Didier, évêque de Vienne et martyr », *Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Belley*, 1965, p. 32-57. *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores Rerum Merovingicarum*, III, p. 620-645. *Vita Desiderii Cadurcae urbis episcopi*, Didier, issu de la branche albigeoise des *Syagrii*, trésorier de Dagobert, puis évêque de Cahors (à partir de 630), mort en 654. Vie considérée par B. KRUSH de la fin du VIII^e siècle, mais d'après Michel Banniard plutôt de la fin du VII^e ; voir M. BANNIARD, « Une *Vita* mérovingienne ? Langue et style de la *Vie de saint Ambroise*, évêque de Cahors », *Annales du Midi*, 206, 1994, p. 235. Le biographe se sert d'ailleurs de documents contemporains au saint : lettres et testament. *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores Rerum Merovingicarum*, IV, p. 547-602. *Vita Hilarii*, Hilaire, évêque de Poitiers au IV^e siècle, fondateur de Ligugé. Vie écrite au VI^e siècle par Fortunat. *Monumenta Germaniae Historica, Auctores Antiquissimi* IV, 2, p. 1-11. *Vita Praiecti*, Priest (ou Prix) évêque de Clermont d'Auvergne, mort vers 674. La première *Vita* a été écrite vers 680 par un moine de Volvic peu de temps après la mort du saint. *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores Rerum Merovingicarum*, V, p. 212-248. *Vita Severini*, Seurin, évêque de Bordeaux au V^e siècle. Vie écrite par Fortunat à la fin du VI^e siècle (BHL 7652), *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores Rerum Merovingicarum*, VII, p. 205-224. *Vitae Sulpicii*, Sulpice, évêque de Bourges mort vers 647. Deux Vies, l'une longue, l'autre brève qui datent probablement de la même époque, écrites peu de temps après la mort du saint, à la fin du VII^e siècle ; voir M. DE LAUGARDIERE, *L'Eglise de Bourges avant Charlemagne*, 1951, p. 148-153. (BHL 7930), La Vie longue est publiée dans les *Acta Sanctorum*, janvier, 2, p. 532-538 ; la Vie brève dans les *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores Rerum Merovingicarum*, IV, p. 364-380.

nombreux détails sur la vie de leurs héros qui en font des sources de première importance pour les historiens. Venant en complément de ces textes narratifs, d'autres sources comme les œuvres de Césaire d'Arles (ses sermons)⁴, les poèmes de Fortunat⁵ ainsi que les recueils épistolaires comme celui de Didier de Cahors⁶, sont également très précieux. À côté de ces sources narratives, il faut aussi prendre en compte les canons de conciles qui, en donnant la liste des évêques signataires, permettent de connaître certains d'entre eux et de repérer leur taux de fréquentation : au total 27 conciles dont on a conservé les mesures disciplinaires, datés de 511 à 675⁷.

Certes, toutes ces sources ne permettent pas d'avoir une vision exhaustive de l'ensemble des évêques de cette période dans les régions étudiées : elles n'ont retenu que les évêchés les plus longs, les personnages les plus prestigieux, qui ont su faire parler d'eux, soit par leur sainteté, soit par leurs attaches avec la royauté ou au contraire les conflits qui les opposent à elle. Certaines régions sont d'ailleurs mieux éclairées que d'autres : c'est le cas de l'Auvergne que connaît bien Grégoire de Tours et pour laquelle nous avons de nombreuses Vies de saints⁸ ; c'est, dans une moindre mesure, le cas du Quercy, du Rouergue et de l'Albigeois pour lesquelles se concentrent les sources entre la seconde moitié du VI^e et la première moitié du VII^e siècle⁹ ; le Sud-est n'est en revanche que ponctuellement éclairé et encore surtout au VI^e siècle ; quant à l'Ouest, la province de Bordeaux et d'Eauze, il livre comparativement très peu d'éléments.

Ces sources permettent néanmoins de dégager les grandes lignes de force de ce sujet. Les évêques méridionaux des premiers siècles du Moyen Age apparaissent tout à la fois comme les relais de la romanité et les gestionnaires de nouveaux pouvoirs. Ce double héritage, *a priori* ambigu, renforce de fait leur puissance. Sur le terrain, ils sont au centre de la vie publique de la cité.

I / Les évêques méridionaux, relais de la romanité

Les contemporains avaient une conscience aiguë des forces de la romanité encore bien vivantes dans la moitié sud de la Gaule, puisque jusqu'au milieu du VIII^e siècle, les Francs désignaient les Aquitains par le nom de *Romani*¹⁰.

Romains, les évêques méridionaux le sont effectivement à plus d'un titre : par le sang, la tradition familiale, la culture, et leurs fonctions mêmes, puisque à la tête de leur cité, ils assument désormais les anciennes magistratures urbaines héritées des *municipes* romains. Ce sont eux les véritables héritiers de l'Empire, qui vont contribuer à faire vivre ses traditions un siècle et demi après sa disparition officielle.

Leur origine familiale, tout d'abord, est presque toujours romaine. Lorsqu'elle est explicitement signalée, il s'agit pour une majorité d'entre eux de fils de

⁴ CESAIRE D'ARLES, *Sermons au peuple*, I, II et III, éd. M.-J. DELAGE, Paris, 1971, 1978, 1986, Sources Chrétiennes n° 175, 243 et 330.

⁵ FORTUNAT, *Venanti Honori Clementiani Fortunati, Opera poetica*, éd. FREDERIC LEO, *Monumenta Germaniae Historica, Auctores Antiquissimi*, IV, 1, traduits par M. REYDELLET, *L'introduction aux poèmes de Venance Fortunat*, Paris, les Belles Lettres, t.1 : 1994, t. 2 : 1998, t. 3 : 2004.

⁶ Didier de Cahors, *Correspondance*, édition de W. Gundlach, E. Dümmler, *Monumenta Germaniae Historica, Epistolae Merovingici et Karolini aevi*, III, tome I, Hanovre 1892, p. 191-214.

⁷ Publiés et traduits par J. GAUDEMET, B. BASDEVANT, *Les canons des conciles mérovingiens (VI^e-VII^e siècles)*, Paris, 1989 (Sources chrétiennes, 353 et 354).

⁸ C. LAURANSON-ROSAZ, *L'Auvergne et ses marges (Velay, Gévaudan) du VIII^e au XI^e siècle. La fin du monde antique ?*, Le Puy-en-Velay, 1987. *L'Auvergne de Sidoine Apollinaire à Grégoire de Tours : histoire et archéologie*, actes des XIII^{èmes} journées internationales d'archéologie mérovingienne, Clermont-Ferrand (3-6 octobre 1991), dir. B. Fizellier-Sauge, Clermont-Ferrand, 1999.

⁹ J. DUFOUR, *Les évêques d'Albi, de Cahors et de Rodez, des origines à la fin du XII^e siècle*, Paris, CTHS, 1989.

¹⁰ P. RICHER, *Éducation et culture dans l'Occident barbare, VI^e-VIII^e s.*, Paris, 1962, p. 226.

l'aristocratie sénatoriale, ou du moins issus de la noblesse. Ce phénomène poursuit la tradition locale qui, dès le V^e siècle, voyait les nobles les plus « illustres » parachever leur carrière publique par une charge épiscopale. Certaines de ces grandes familles continuent d'ailleurs de contrôler ces postes : celle des Léonce dans le Bordelais¹¹, celle des Syagrii-Didier dans l'Albigeois et le Quercy¹², celle des Avit à Clermont¹³, ou celle des Sulpice à Bourges¹⁴. Dès qu'ils le peuvent, les hagiographes s'empressent de rappeler cette noblesse prestigieuse qui renforce la sainteté du personnage. Grégoire de Tours évoque ainsi « l'éclat de la lignée » de Saint Gall, évêque de Clermont mort en 554, qui, dit-il, appartenait, non seulement à « l'ordre sénatorial », mais « à la première famille de la ville »¹⁵. Saint Didier de Vienne (mort en 608) était, d'après sa Vita, « issu de parents romains », un « homme d'une noble origine (qui) comptait une longue suite d'ancêtres. »¹⁶ Didier, évêque de Cahors (né vers 600 et mort en 655) « naquit de parents très honorables et d'une famille qui était réputée pour avoir plus que toutes les autres de la Gaule une origine illustre »¹⁷. Son contemporain, Sulpice, évêque de Bourges entre 624 et 647, appartient à une puissante famille locale qui a déjà donné cinquante ans auparavant un évêque du même nom à la ville. Son hagiographe évoque cette « illustre origine » dès le début de la Vita¹⁸. Saint Priest et saint Bonnet, tous deux évêques de Clermont dans la seconde moitié du VII^e siècle sont encore signalés par leur hagiographe comme « *romane generis* » pour le premier, et « *ex senatu Romano dumtaxat, nobili prosapia* » pour le second¹⁹.

La grande majorité des évêques qui apparaissent dans les listes conciliaires portent également des noms aux consonances toutes romaines. Un simple comptage est explicite : aucun anthroponyme germanique n'apparaît parmi les 83 évêques originaires de la province d'Arles, présents aux 27 conciles de Gaule ; pour celle de Bourges, 5 seulement sur 31 présents portent un nom aux consonances germanisantes, et encore uniquement pour le VII^e ; à Bordeaux, les proportions sont semblables : 6 cas sur 25, dont un seul pour le VI^e siècle. Encore faut-il nuancer ce critère d'identité : la mode des anthroponymes germaniques conduit beaucoup de familles sénatoriales à les choisir pour leurs fils, ce qui fausse donc ce type de statistiques.

Dans tous les cas, la proportion des familles d'origine romaine reste, au reflet des sources, largement prépondérante jusqu'à la fin du VII^e siècle dans le Midi, ce qui n'est plus le cas dans la moitié nord du royaume où les évêques sont au même moment très majoritairement issus de l'aristocratie franque.

Les évêques méridionaux appartiennent donc encore au VII^e siècle, pour une bonne majorité d'entre eux, à cette noblesse dirigeante établie dans les cités depuis plusieurs siècles et qui continue d'y exercer les charges publiques.

¹¹ D'après Fortunat, cité par Riché, op. cit. p. 312. Les Leontius sont signalés comme signataires des conciles : Léonce évêque d'Eauze au concile d'Orléans en 511 ; Léonce de Bordeaux à ceux d'Orléans (541 et 549) et de Paris (556 et 573) ; Léonce de Saintes au concile de Clichy en 626-627.

¹² Cette famille a donné au moins 4 évêques à cette région entre le milieu du VI^e et le milieu du VII^e : saint Salvi (mort en 574) et un certain Didier (qui lui succède) à Albi, tous deux mentionnés par Grégoire de Tours, Rustique (626-629) et son frère Didier à Cahors (630-655) d'après la *Vita Desiderii Cadurcae urbis epsomite*.

¹³ Avit de Vienne au VI^e, les frères Avit II et Bonnet dans la seconde moitié du VII^e, eux-aussi attachés à la *geAs* des Syagrii.

¹⁴ cf présence aux conciles...

¹⁵ Grégoire de Tours, *Vitae Patrum, Vies des Pères*. Édition et traduction de H. BORDIER, *Les Livres des miracles et autres opuscules*, t. 3, Paris, 1862, p. 193-195/ « *Aec spleAdor geAeris, Aec celsitudo seAatorii ordoAis...* » « *de prima progeAie esse progéAitum* ».

¹⁶ Dom J DUBOIS, « Le dossier historique d'un saint du haut Moyen Âge. Saint Didier, évêque de Vienne et martyr », *Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Belley*, 1965, p. 32-57. Traduction de la Vita I écrite par Sisebut vers 612-620.

¹⁷ *Vita Desiderii Cadurcae urbis episcopi*, op. cit., p. 563 : « *IA hac ergo pareAtibus hoAestissimis et apud GallicaAas familias praesidioms gratia geAerositatis orAatis Desiderius exortus est.* »

¹⁸ *Vitae Sulpicii*, op.cit., p. 532 : « *ortus a claris pareAtibus, civium peAe primoribus, castris regalibus altus, Bituricae fuit urbis egregius Pastor, et AuAc glorioso excessu PatroAus effectus.* »

¹⁹ *Vita Boniti*, op. cit. *Vita Praeicti*, op.cit.

Durant leur jeunesse, l'éducation qu'ils ont reçue a pour but de les préparer à assumer ces fonctions. Il s'agit **d'une formation classique dans la tradition antique** qui, d'après les études de Pierre Riché, semble s'être maintenue, bien qu'appauvrie, au moins jusqu'au milieu du VII^e siècle. Le cursus scolaire commence par un premier apprentissage des rudiments de la lecture et de l'enseignement chrétien au sein de la maison familiale, puis se poursuit par l'étude de la grammaire auprès d'un maître spécialisé : ce dernier enseigne à ses élèves « l'art de bien parler suivant l'exemple des illustres poètes et auteurs », ce qui suppose l'acquisition d'une solide culture générale fondée sur les auteurs classiques²⁰. Lorsque l'enfant est destiné à la cléricature, il remplace ou complète cette éducation par une instruction religieuse plus approfondie auprès d'un homme d'église (prêtre, diacre ou évêque). Les Vies de saints offrent dans ce domaine les rares témoignages sur l'instruction reçue par les futurs évêques²¹. On peut distinguer parmi eux, ceux qui semblent avoir reçu une éducation classique qui les prépare à mener une carrière publique au sens large, et ceux qui dès leur tout jeune âge sont destinés à la vie ecclésiastique. Dans le premier cas, on rencontre Didier de Vienne et Didier de Cahors, ou encore Priest et Bonnet de Clermont ; dans la seconde catégorie, Césaire d'Arles et saint Gall de Clermont. Voici ce qu'en disent leurs *Vitae*. Didier, évêque de Vienne à la fin du VI^e (mort en 607) « quand il eut atteint l'âge fixé par la loi pour apprendre, se livra à l'étude des lettres... Il connaissait déjà la grammaire à la perfection. Une étonnante célérité d'esprit lui permit bientôt d'assimiler et d'expliquer les Saintes Écritures. »²² Un autre Didier, futur évêque de Cahors entre 630 et 655, né à Albi vers le début du VII^e, fut, dit sa *Vita*, « élevé avec beaucoup de soin par ses parents ; on l'initia d'une manière approfondie à la connaissance des lettres qu'il cultiva avec diligence. Après avoir fait d'excellentes études littéraires et acquis l'éloquence propre aux Gaulois, choses qui sont à la fois brillantes et excellentes, ... »²³. On peut d'ailleurs juger de la qualité de cet enseignement à travers les lettres qu'il a laissées et dont le style est très respectueux des codes du genre antiques. À la génération suivante, saint Priest, évêque de Clermont (mort vers 675), « lorsqu'il grandit et lorsque vint le temps de pénétrer au mieux les subtilités de toutes connaissances, fut envoyé à un maître de l'église d'Issoire »²⁴. Le dernier à se signaler pour ses études est Bonnet (mort en 720) et son frère Avit successeurs de Priest à la tête de l'Église de Clermont. La *Vita* de saint Bonnet insiste sur sa formation littéraire et juridique, précisant qu'il fut « abreuvé aux principes grammaticaux et non moins instruit des décrets de Théodose, supérieur à tous ses compagnons, il fut approuvé et loué par les sophistes »²⁵. De son côté, Avit fut « instruit en études profanes et prépotent dans les lettres sacrées »²⁶. Remarquons que Didier, Bonnet et son frère Avit appartiennent à la grande famille romaine des Syagrii, d'où sortait également Didier de Vienne²⁷. Il semble donc qu'au VII^e s. la culture classique ne soit plus vraiment que « le privilège de la grande

²⁰ P. RICHÉ, *Éducatio et culture dans l'Occident barbare, VI^e-VIII^e s.*, Paris, 1962, p. 79. Cite Cassiodore, *Inst.*, II, p. 94.

²¹ M. HEINZELMANN, « *Studia saeculorum*. Education, milieux d'instruction et valeurs éducatives dans l'hagiographie en Gaule jusqu'à la fin de l'époque mérovingienne », *Haut Moyen Âge. Culture, éducatio et société*, dir. M. SOT, Paris, 1990, p. 105-138.

²² Dom J DUBOIS, « Le dossier historique d'un saint du haut Moyen Âge. Saint Didier, évêque de Vienne et martyr », *Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Belley*, 1965, p. 32-57. Traduction de la *Vita* I écrite par Sisebut vers 612-620.

²³ *Vita Desiderii Cadurcae urbis episcopi*, op. cit., p. 564 : « *Desiderius vero summa parentum cura et nutritus, litterarum studiis ad plebem eruditus est, quarum diligentia actus est. Ubi post in Asia litterarum studia Gallica atque eloquentia, quae vel floridissima sunt vel eximia, coadhibere regalis adulescentia se incedit...* »

²⁴ *Vita Praeiaci*, op.cit., p. 227 : « *Ut homo coalescit et, ut tempus extaret, quod litterarum acumen summeret, magistro traditur Occidentem diocesim doceatur.* »

²⁵ *Vita Boniti*, op. cit. p. 120 : « *Postea vero cum aetate adolevisset et esset praefatus cum parentibus in urbe constitutus, grammaticorum in abutibus Aecio Theodosii edoctus decretis, ceterosque coetaneos excellens, a sophistis probus atque prelatum est.* »

²⁶ *Vita Boniti*, op. cit., p. 121 : « *Per idem vero tempus germanus eius Avitus praefatus, vir exterioribus studiis eruditus sacrisque litteris omnibus que officii divini praeposuit.* »

²⁷ Voir A. COVILLE, *Recherches sur l'histoire de LyoA du V^e siècle au IX^e (450-800)*. Chap 1 : *Les Syagrii*, 1928.

aristocratie »²⁸. À la même époque, les jeunes aristocrates francs reçoivent également une instruction, mais à la différence de ce qui se passe dans le Midi, il s'agit surtout d'une éducation religieuse. La culture laïque n'y est plus romaine comme elle semble encore l'être dans la moitié sud de la Gaule parmi les descendants des familles sénatoriales²⁹.

Que ces évêques aient été instruits et lettrés, d'autres témoignages viennent le confirmer. En Provence, bastion de la romanité, bien des évêques du VI^e s ont laissé le souvenir d'une culture littéraire très classique. Grégoire de Tours présente Ferréol, évêque d'Uzès mort en 581, comme un « homme plein de sagesse et d'intelligence qui a composé quelques livres d'épîtres à l'exemple de Sidoine » (il s'agit de Sidoine Apollinaire un siècle plus tôt)³⁰. On sait également que Didier de Vienne enseignait la grammaire, et lisait des poésies en public, ce qui lui fut vigoureusement reproché par le pape Grégoire le Grand dans une de ses lettres³¹. Mais le plus bel exemple reste celui que nous livre incidemment Grégoire de Tours : vers 561, l'évêché d'Avignon étant devenu vacant, le roi Clotaire Ier voulut y nommer un de ses protégés, l'abbé parisien Domnole. Or, ce dernier refusa en suppliant le roi de « ne pas permettre que sa candeur soit mise à l'épreuve au milieu de sénateurs rompus à la sophistique et de magistrats versés dans la philosophie. Il prétendait que cette situation serait pour lui une humiliation plutôt qu'un honneur. »³² La réputation des sénateurs lettrés du Midi avait donc de quoi effrayer un abbé parisien. Le roi le nomma finalement évêque du Mans, les citoyens étant sans doute moins exigeants sur ses qualités littéraires.

En Aquitaine au VI^e siècle, la famille des Léonce dans le Bordelais qui contrôle les évêchés de Bordeaux, Saintes et Agen, comptent parmi ses évêques des lettrés et des poètes dont Fortunat flatte les talents. De même, Sulpice de Bourges (mort en 591) est loué par Grégoire de Tours pour sa supériorité en rhétorique et en métrique³³. L'un de ses successeurs un autre Sulpice, évêque de Bourges (mort dans les années 630) semble aussi cultivé que son illustre parent, comme en témoigne les lettres qu'il envoie à son confrère de Cahors, Didier³⁴. Mais c'est surtout l'Auvergne et ses marges au sud-ouest (Cahors, Rodez, Albi) qui se distingue par la qualité de ses évêques lettrés. Le Massif-central est en effet longtemps resté un bastion de résistance romaine et du même coup un conservatoire des traditions culturelles. Ses liens avec la Provence sont d'ailleurs étroits puisque tous deux relèvent du royaume d'Austrasie. Ce qui explique que les grandes familles (en particulier les Syagrii) étendent leur zone d'action sur les deux provinces à la fois³⁵. Rien d'étonnant dès lors que ce soit précisément dans ces deux régions que l'on rencontre les dernières traces de culture classique jusque dans la seconde moitié du VII^e siècle.

À la longue pourtant, même dans ce Midi conservateur resté longtemps romain, les écoles urbaines ayant progressivement disparu, la transmission du savoir n'étant plus le fait que de quelques familles, l'éducation antique s'est appauvrie, pour finalement disparaître dans la seconde moitié du VII^e siècle. Saint Bonnet de

²⁸ P. RICHER, *Éducation et culture...* p. 236.

²⁹ P. RICHER, *Éducation et culture...* p. 274. Oustrille évêque de Bourges, né dans une famille franque, est représentatif de cette éducation strictement religieuse : sa Vita dit, au sujet de son instruction, qu'il « avait été dans son enfance formé à l'étude des textes sacrés » (« *cumque in pueritia sacris litteris fuerat institutus* »)

³⁰ P. RICHER, *Éducation et culture...* p. 231. GREGOIRE DE TOURS, *Libri historiarum X, M.G.H. S.R.M.*, I, 1, Hanovre, 1885, p. 1-445, Livre VI, 7.

³¹ P. RICHER, *Éducation et culture...* p. 231. lettre traduite dans Dom J DUBOIS, « Le dossier historique d'un saint du haut Moyen Âge. Saint Didier, évêque de Vienne et martyr »... p. 38.

³² GREGOIRE DE TOURS, *Libri historiarum X*, op.cit, L. VI, 9.

³³ P. RICHER, *Éducation et culture...* p. 234. GREGOIRE DE TOURS, *Libri historiarum X*, op. cit., L. VI, 39 : « *Vir valde nobilitatis et de primis senatoribus Galliarum, in litteris bene eruditus rethoricis in metricis vero artibus nulli secundus* ».

³⁴ Didier de Cahors, *Correspondance*, op. cit.

³⁵ Il n'est pas rare de trouver des Auvergnats ou des Albigeois nommés patrices de Marseille : Nizier (G de T, VIII, 43), Syagrius frère de Didier de Cahors, Bonnet...

Clermont (mort en 720) est le dernier représentant connu de ces évêques nourri de culture profane. Avec lui, nous perdons la trace des aristocrates cultivés à la manière antique³⁶.

Quoi qu'il en soit, durant les deux siècles qui nous intéressent, l'éducation qu'ils ont reçue prépare les évêques à exercer à la tête de leurs cités **les anciennes fonctions municipales dont ils sont devenus les maîtres**. Là encore, l'héritage est romain.

Dans un article qui fait aujourd'hui référence, Jean Durliat a montré à partir de l'exemple de Didier de Cahors comment les évêques mérovingiens ont « hérité l'essentiel des attributions de l'ancienne curie municipale du Bas-Empire »³⁷. Il semble en effet que depuis le V^e siècle, les évêques de Gaule aient progressivement pris en charge les institutions publiques et qu'ils se soient finalement imposés comme les véritables dirigeants des magistratures urbaines. Le riche dossier de Didier de Cahors, composé à la fois d'une longue *Vita* et d'un recueil épistolaire (soit 16 lettres envoyées par lui et 21 qui lui sont adressées) permet d'approcher un évêque en action dans ses attributions civiles. On le voit ainsi assumer la charge éditiciaire qui consistait à superviser tous les travaux publics dans la ville : construction et entretien des remparts, ou encore réfection des canalisations d'eau qui alimentent les fontaines publiques. Ce type de travaux qui, au Bas-Empire, incombait à l'administration de la cité, semble donc désormais du ressort de son évêque. Les évêques sont effectivement les seuls bâtisseurs urbains que signalent les sources : outre l'entretien des bâtiments publics existants, ils construisent surtout des églises, des monastères, des maisons pour les clercs de la cathédrale. Autant d'activités dans lesquelles excelle Didier. Autre responsabilité qui relève également des anciens services municipaux, celle de contrôler la circulation des biens et des personnes. Lorsque l'évêque Gall de Clermont avertit son confrère, par une lettre, de l'arrivée imminente de la peste, il lui conseille en même temps de fermer les portes de la ville et d'empêcher les marchands d'en sortir ou d'y entrer. Cela suppose que l'évêque a les moyens physiques d'exercer ce contrôle : autrement dit, une garde municipale à ses ordres, capable d'exécuter ce type de mission. Par ailleurs, ses fonctions municipales l'amènent à gérer les finances publiques de la cité. Pierre Bonnassie fait le même constat à propos de l'épiscopat de saint Ambroise, lui aussi évêque de Cahors (à une date indéterminée, mais probablement au VI^e siècle) : « c'est l'évêque qui, en tant que représentant de l'aristocratie urbaine, a la charge du trésor municipal, lequel se confond donc avec le trésor épiscopal »³⁸. On voit en effet Ambroise puiser dans les caisses publiques pour distribuer l'argent aux pauvres, nourrir les affamés et racheter les esclaves³⁹. C'est sans doute ce gaspillage des fonds publics qui soulève d'ailleurs le mécontentement des notables de la ville et les pousse à chasser Ambroise et à nommer à sa place un meilleur gestionnaire⁴⁰. Il en va de même pour saint Salvi d'Albi (mort en 574), tel que le décrit Grégoire de Tours : « comme de son temps le patrice Mummole avait emmené beaucoup de prisonniers de cette ville, il se mit à sa poursuite et les racheta tous... de la sorte, il restitua aux prisonniers de sa patrie leur liberté antérieure »⁴¹.

³⁶ P. RICHIÉ, *Éducation et culture...* p. 253.

³⁷ J. DURLIAT, « Les attributions civiles des évêques mérovingiens : l'exemple de Didier, évêque de Cahors (630-655) », *Annales du Midi*, 1979, p. 237-254.

³⁸ P. BONNASSIE, « L'Evêque, le peuple et les sénateurs : scènes de la vie à Cahors d'après la *Vita Ambrosii* », *Annales du Midi*, 189-190, 1990, p. 212.

³⁹ *Vita Ambrosii*, Ambroise, évêque de Cahors probablement vers 550-570. *Acta Sanctorum*, octobre, 7, p. 1046-1048.

⁴⁰ P. BONNASSIE, « L'Evêque, le peuple et les sénateurs : scènes de la vie à Cahors d'après la *Vita Ambrosii* »... p. 213-214 : « L'hostilité vouée à Ambroise ... est motivée par la politique de déthésaurisation que conduit l'évêque. » « *Dicebant senatores : unde venit hic contrarius noster destruere thesauros ecclesiae ?* »

⁴¹ GREGOIRE DE TOURS, *Libri historiarum X*, op. cit., L. VII, I, p. 80.

Ce pouvoir administratif et financier donne à l'évêque le premier rôle dans la cité, faisant probablement de lui le personnage le plus puissant, au moins tout autant que le comte. D'où l'extrême convoitise que suscite cette fonction et les sanglantes rivalités entre les familles aristocratiques qui président aux élections épiscopales. Si l'on en croit Grégoire de Tours et même les hagiographes, il ne se passe pas de succession sans conflits. Au final, ce sont les plus « puissants » d'entre eux qui parviennent à leurs fins parce qu'ils réunissent toutes les qualités requises : la noblesse du sang, l'éloquence et l'assurance que leur donne l'éducation antique, la richesse qui permet d'acheter le soutien des clercs et des autres nobles, la puissance d'un groupe familial toujours là pour les soutenir, et surtout l'amitié ou les faveurs du roi qui désormais est le véritable décideur en matière de nomination épiscopale.

Le poids que fait peser l'autorité royale sur les diocèses du Midi est en effet un signe majeur de changements. Si les évêques méridionaux appartiennent toujours au même milieu, issus des mêmes familles sénatoriales, élevés dans la culture romaine, héritiers des fonctions municipales de la cité, ils sont également depuis le règne de Clovis soumis à l'autorité du roi franc, et à ce titre nommés par lui, souvent même formés au palais dans leur jeunesse, et délégués localement pour assumer des charges, tant ecclésiastiques que civiles, au nom du roi.

II / C'est en cela que les évêques méridionaux deviennent les gestionnaires de nouveaux pouvoirs induits par la domination franque.

L'ingérence royale dans les cités du Midi suit immédiatement la prise de contrôle de ces régions par les souverains francs, dès la fin du règne de Clovis (508-511) pour l'Aquitaine, dès 532 pour la Bourgogne, et 537 pour la Provence. Elle se traduit sur le terrain par trois conséquences essentielles : premièrement, l'élection épiscopale tombe entièrement sous le contrôle du roi ; deuxièmement, celui-ci nomme de préférence des hommes qu'il connaît, et mieux encore qu'il a formés au palais et qui ont déjà fait leur preuve dans la fonction publique ; enfin, troisième point, une fois nommé à la tête d'une cité, le roi attend de ses évêques un certain nombre de services, au même titre que le comte lui aussi fonctionnaire royal : rester fidèle, assurer la gestion des villes, servir de relais au pouvoir royal.

L'élection épiscopale passe sous le contrôle du roi franc dès le concile d'Orléans en 511 qui entérine la nouvelle alliance entre Clovis et les évêques de Gaule. Certes, aucun canon ne l'affirme officiellement. Selon la législation canonique, l'évêque doit être élu *a clero et populo*, c'est-à-dire par acclamation du clergé et du peuple de la cité, puis ordonné par le métropolitain. La réalité est tout autre. Le clergé et le peuple sont en fait dès le Ve siècle représentés par les dignitaires ecclésiastiques et les notables de la ville (les fameux « sénateurs »). Et dans tous les cas, le roi a désormais son mot à dire : soit, le candidat d'abord désigné par son prédécesseur, ou bien choisi par le petit cercle clérical et nobiliaire, est ensuite approuvé ou non par le roi qui décide au final de sa nomination ; soit, cas de figure de plus en plus fréquent, le roi propose son candidat et dans les faits impose son approbation au « clergé et au peuple », selon une formule consacrée désormais vide de sens.

À partir de 511, toutes les nominations épiscopales, mentionnées par Grégoire de Tours, qu'elles soient au Nord ou au Sud de la Loire, passent sans exception par décision royale. La première qu'il signale pour le Midi a lieu dès 515 à Clermont, lorsque Apollinaire (fils de Sidoine Apollinaire ancien évêque de la même cité) achète par des cadeaux la décision du roi Thierry de le nommer à ce poste à la place de

Quintien que les clercs et les notables avaient désigné de leur côté⁴². Après lui, tous les évêques qui siègeront à Clermont, comme ailleurs, seront choisis par le roi, souvent même contre l'élection populaire. Ce sont en fait les nombreux affrontements entre les élites provinciales et l'autorité royale qui témoignent de l'implacable volonté des souverains francs de contrôler les sièges épiscopaux. Prenons trois exemples tout à fait représentatifs. Le premier concerne Clermont vers le milieu du VI^e siècle : l'évêque Gall venant de mourir, « le prêtre Caton recueillit aussitôt l'assentiment des clercs en ce qui concernait l'épiscopat et prit possession de tout le patrimoine de l'église comme s'il était déjà évêque » ; ses confrères venus enterrer saint Gall lui proposent leur aide afin de recueillir l'approbation du roi Théodebald, mais le prêtre Caton repousse leur offre en invoquant la légitimité de son élection : il remplit toutes les règles canoniques exigées et remporte l'assentiment général. Peu de temps après, un de ses concurrents, l'archidiaque Cautin, se rend à Metz auprès du roi, obtient sa nomination comme évêque, et revient à Clermont avec un cortège musclé qui l'installe sur le siège épiscopal. La suite de l'histoire montre que l'élu fut peu digne de ses fonctions, tandis que le prêtre Caton mourût de la peste en se dévouant pour les populations⁴³. Le deuxième exemple évoque une autre facette du conflit : celle qui a pu opposer, d'un côté les évêques d'une même province, avec à leur tête le métropolitain, de l'autre le souverain franc. En l'occurrence, dans le cas présent le roi Charibert (561-567) et Léonce, évêque de Bordeaux : ce dernier, raconte Grégoire de Tours, « expulsa Emeri de l'évêché en prétendant qu'il n'avait pas été pourvu canoniquement de cette fonction. En effet, Emeri avait obtenu un décret du roi Clotaire pour être consacré sans l'avis du métropolitain parce que celui-ci n'était pas présent. Quant il eut été destitué, on s'accorda sur le nom d'Heraclius alors prêtre de la ville de Bordeaux. On transmit au roi Charibert, par l'intermédiaire du prêtre précité, l'accord souscrit des mains propres des évêques. » La réaction de Charibert ne se fit pas attendre : « le roi devenu furieux le fit chasser de sa présence et placer dans un chariot rempli d'épines, puis il ordonna qu'on l'exilât en disant : « Penses-tu donc qu'il ne reste plus aucun fils de Clotaire pour respecter les décisions de son père puisque ces gens ont chassé sans notre autorisation un évêque que sa volonté a choisi ? » Et aussitôt il envoya des hommes religieux pour rétablir l'évêque sur son siège ; il envoya également quelques-uns de ses chambriers, qui, après avoir exigé mille pièces d'or de l'évêque Léonce, condamnèrent les autres évêques selon leurs possibilités. Ainsi fut vengée l'injure faite au prince. »⁴⁴ Le scénario est sensiblement le même pour le troisième exemple dont les faits se déroulent en Provence : à la mort de l'évêque d'Uzès, Ferréol, « Albin ancien préfet recueillit l'évêché grâce à Dinamius, gouverneur de la Provence, sans le consentement du roi. Il ne l'administra pas plus de trois mois et lorsque l'affaire s'était envenimée au point qu'il allait être révoqué, il mourut. » Là encore, les élites locales tentent de se passer de l'autorité royale, sans vraiment y parvenir. La suite le prouve : « Ensuite Jovin, qui avait été autrefois gouverneur de la Provence, obtint un précepte royal lui conférant l'évêché. Mais il fut devancé par Marcel, diacre, fils du sénateur Félix. Celui-ci ayant convoqué les évêques de la province, fut ordonné évêque sur proposition de Dinamius. Puis ayant été poussé par Jovin à abdiquer, il s'enferma dans la cité et il essaya de se défendre par la force ; mais comme il n'y réussissait pas, il obtint gain de cause au moyen de cadeaux »⁴⁵.

⁴² GREGOIRE DE TOURS, *Libri historiarum X*, op. cit., L. III, 2 : « Celui-ci partit et ayant distribué beaucoup de présents, il succéda dans l'épiscopat. Après l'avoir occupé abusivement pendant quatre mois, il émigra de ce monde » ; le même roi « ordonna qu'on y établit saint Quintien et qu'on lui conféra tout pouvoir sur l'église »

⁴³ GREGOIRE DE TOURS, *Libri historiarum X*, op. cit., L. IV, 5, 7, 12, 15. L'histoire comporte de nombreux rebondissements qu'il serait trop long de citer *in extenso*.

⁴⁴ GREGOIRE DE TOURS, *Libri historiarum X*, op. cit., L. IV, 26.

⁴⁵ GREGOIRE DE TOURS, *Libri historiarum X*, op. cit., L. VI, 7.

Ces exemples témoignent des velléités d'indépendance de la part des notables méridionaux face à l'autorité franque, du moins au VI^e siècle⁴⁶. Mais elles mettent d'autant plus en exergue la volonté implacable des souverains d'imposer leur contrôle.

Cette politique autoritaire finit d'ailleurs par s'appliquer de manière définitive. Au VII^e siècle les Vies de saints elles-mêmes n'hésitent pas à évoquer l'ingérence royale comme une pratique somme toute normale. L'hagiographe de Didier de Cahors va même jusqu'à introduire volontairement la preuve de cette nomination royale en insérant le précepte de Dagobert qui en 630 nomme Didier officiellement évêque⁴⁷. La Vie de saint Dalmate de Rodez (mort en 580) rédigée au VII^e siècle parle également sans retenue de sa nomination par le roi Thierry⁴⁸. On est même frappé de trouver ce procédé fort tardivement, à un moment où l'autorité royale s'est en théorie relâchée : vers 689, lorsque qu'Avit de Clermont sur son lit de mort désigne son propre frère, Bonnet, pour lui succéder, il cherche également la garantie royale, sans doute pour contrer les autres factions : « et quand le-dit Avit, homme de Dieu, eut envoyé à l'autorité royale un rapport pour obtenir (ce qu'il souhaitait) et que (les messagers) eurent exposé leur demande, Dieu le voulant, tout aboutit avec succès à ce que sur ordre royal, et, en outre, par édit du roi, le consentement fut assuré. »⁴⁹ On comprend bien, à travers ce dernier exemple, les intérêts que chaque parti a su trouver dans l'affaire : d'un côté, quelques familles aristocratiques voient dans leur alliance avec le roi le moyen d'accroître leur puissance locale en monopolisant les charges publiques ; de l'autre, les souverains francs trouvent par ce moyen un efficace système de contrôle des cités du Midi, fraîchement soumises, et forcément excentrées de leur zone d'action directe. Cela explique la rapidité et la pugnacité avec laquelle Clovis et ses fils prennent en main l'élection épiscopale.

Les rivalités entre les familles aristocratiques concurrentes ont dû s'en trouver exacerbées. On le devine aux nombreux conflits évoqués à mi-voix par les sources, conflits que suscitent ces nominations arbitraires parfois mal acceptées par les populations : à en croire chroniqueurs et hagiographes, meurtres, vengeances, corruption, agressions et injures semblent souvent accompagner les élections épiscopales. Le récit exceptionnellement détaillé de la nomination de saint Priest à la tête de l'Église de Clermont donne une idée de ces luttes sans merci. Nous sommes vers le milieu du VII^e, Félix, l'évêque en titre vient de mourir et la bataille s'engage alors entre Priest, abbé de Chantoin, et le diacre Garibald. Ses concitoyens conseillent le premier candidat : « de tous, il reçut en réponse seulement ceci : si on apprenait qu'il possédait tant de richesses en or et en argent, son projet pourrait avancer. Mais lui rétorquait que si le Seigneur souhaitait lui donner cette charge, il ne pensait pas devoir donner, conformément à la règle canonique, le moindre argent ». La suite lui prouva qu'il avait tort, car la simonie est effectivement en usage : il s'agit d'acheter les voix influentes, celles des notables, clercs ou laïcs. Son rival ne s'y trompe pas : « Garivald, voyant qu'il était contraint de tous côtés... et ayant perdu le soutien de l'ensemble des clercs, chercha l'appui des laïcs en les gavant d'or et d'argent. Ceux-ci, ayant accepté ces richesses, opprimèrent par la force les clercs et élevèrent le dénommé Garivald à la dignité pastorale. Mais ce Garivald, quelques jours après, rendit l'âme et laissa le siège épiscopal qu'il avait indignement usurpé, à celui, meilleur que lui, qui y aspirait. » Priest n'est pourtant pas au bout de ses peines ; un

⁴⁶ Ces velléités d'autonomie s'expriment au même moment par des révoltes, comme celle d'Arcadius en 532 en Auvergne contre Thierry.

⁴⁷ *Vita Desiderii Cadurcae urbis episcopi*, op. cit., p. 571.

⁴⁸ *Vita Dalmatii*, Dalmate, évêque de Rodez, mort vers 580. Op.cit. : « (6) Scilicet posteaquam pia atque inclita et christiane religionis cultrix Francorum ditto Rutenam urbem, coniurante sibi populi eius favore, subiecit, desiderio reffectus pontifex christiani regis Theudoberti tendebat videre praesentiam »

⁴⁹ *Vita Boniti*, op. cit., p. 16 : « cumque vir Dei, supradictus germanus eius, relacionem pro adipiscenda auctoritate regia direxisset, et illi ei petitionem sibi commissam praeorassent, ita, favente Domino, cuncta prospera meruerunt, ut ex regio iussu eiusque praecepto idem roboraretur consensus. »

autre candidat choisi par les citoyens entre en lice, en la personne du comte Genesisus « homme plein de zèle, de générosité et de richesses » : « l'opinion des différentes factions était sondée, comme il est habituel dans de telles affaires, et l'une s'efforçait d'en pousser un autre en avant, et elles se déchiraient entre elles. Mais comme la majorité souhaitait dans un suprême effort élever Genesisus aux sommets pontificaux, celui-ci frappé de crainte, affirmant qu'il était indigne du sacerdoce, proclama qu'il n'irait pas contre le droit canon. » En désespoir de cause ce fut donc Priest qui fut choisi : « les citoyens donnèrent de la voix en faveur de l'élection de Priest, qui en ce temps-là, gérait dans la ville une fonction sacerdotale. Et quand cet assentiment arriva aux oreilles de la foule, clercs et laïques, d'une seule voix firent que Priest fut jugé digne d'être évêque »⁵⁰.

Les rivalités entre factions se poursuivent au-delà même de l'élection, et les clans continuent de s'entredéchirer durant le règne de l'évêque. En témoigne l'assassinat de Rustique, frère de Didier, qui, nommé sur le siège de Cahors par Dagobert est tué deux ans plus tard par quelques citoyens de la ville. La nouvelle parvenue à la cour, Didier est aussitôt parachuté à ce poste par le roi et commence son épiscopat par une répression sanglante, destinée à venger son frère et à faire place nette des ennemis⁵¹. D'ailleurs, son action ne fit pas l'unanimité à Cahors, si l'on en juge par les deux premiers miracles *post-mortem* du saint qui punissent deux habitants pour s'être réjouis trop fort de sa mort⁵²! Grégoire de Tours rapporte également comment l'évêque d'Angoulême, Marachaire fut tué « au cours de la septième année de son épiscopat, des ennemis ayant injecté du poison dans la tête d'un poisson qu'il avala sans méfiance » ; toutefois, « Fronton à l'instigation de qui ce crime avait été perpétré et qui avait usurpé aussitôt l'évêché n'y demeura qu'une année et mourut. »⁵³ Quintien, évêque de Rodez, échappe également de peu à la vindicte des habitants de la cité qui manquent de le tuer⁵⁴. Sans en arriver jusqu'au meurtre, les exemples de conflits émaillent tous les récits. Des évêques comme Ambroise de Cahors⁵⁵, ou Evodius de Javols⁵⁶ sont chassés par une partie des citoyens opposés à leur politique. D'autres font l'objet d'injures quotidiennes de la part de leurs adversaires⁵⁷.

La protection du roi exacerbe donc les rivalités et les jalousies entre les principales familles de la cité, tout en étant indispensable à qui veut désormais exercer le pouvoir local.

La course à l'épiscopat passe donc dès le début du VI^e par le palais franc, avec tout ce que cela suppose comme compromissions : les cadeaux faits au trésor

⁵⁰ *Vita Praiecti*, op.cit., p. 232-234.

⁵¹ *Vita Desiderii Cadurcae urbis episcopi*, op. cit. , p. 568 : « A la fin de la septième année du règne de Dagobert (629/630) Rusticus fut tué par de perfides et scélérats habitants, parce qu'il y avait eu un grand trouble dans l'église, non seulement dans la ville de Cahors, mais aussi au palais royal. La colère du roi fut telle qu'il promulgua un précepte afin que certains soient amputés, d'autres tués, condamnés à l'exil ou à la servitude perpétuelle. »

⁵² *Vita Desiderii Cadurcae urbis episcopi*, op. cit. , p. 594 : « *Cumque ille obisset ... praedictus Theudolenus exultans super eius morte, cum cachinno exprobracionis elato verba proterva et iniuriosa non timuit iaculare... Quaedam quoque mulier ex parte Caucinicha Senomagense veniens similiter super eius mortem visa est exultasse, quae et ipsa simili modo castigata non simili exitu perpessa est.* » P. BONNASSIE, « L'Evêque, le peuple et les sénateurs : scènes de la vie à Cahors d'après la *Vita Ambrosii* »... p. 213.

⁵³ GREGOIRE DE TOURS, *Libri historiarum X*, op. cit., L. V, 36.

⁵⁴ *Vitae Patrum, Vies des Pères*. Edition et traduction de H. BORDIER, *Les Livres des miracles et autres opuscules*, t. 3, Paris, 1862, p. 173 : « un grand trouble s'étant élevé entre les citoyens et l'évêque, les Goths qui se trouvaient alors dans la ville conçurent le soupçon que l'évêque voulait se soumettre à la domination des Francs, et ayant pris conseil ils eurent la pensée de le faire périr par le glaive. Ce que le saint homme ayant appris, il se leva pendant la nuit et sortant de la ville avec ses serviteurs les plus fidèles, il arriva à Clermont ».

⁵⁵ *Vita Ambrosii*, op.cit.. P. BONNASSIE, « L'Evêque, le peuple et les sénateurs : scènes de la vie à Cahors d'après la *Vita Ambrosii* », *Annales du Midi*, 189-190, 1990, p. 213

⁵⁶ *Vitae Patrum, Vies des Pères*. Op.cit. p. 201 : « ayant été élu évêque de Javols, alors qu'il était déjà dans la chaire épiscopale, et que tout était prêt pour sa consécration, voici que tout à coup tout le peuple se souleva contre lui, en sorte qu'il eut bien de la peine à se sauver vivant. »

⁵⁷ Dans ce dernier cas de figure, les exemples sont innombrables. Il serait impossible de les citer tous.

royal, la mise en recommandation des fils au roi, et toutes sortes de preuves de fidélité et d'amitié.

Dans une société comme la société germanique dans laquelle les relations sont fondées sur le système de l'échange, qui dit services rendus implique forcément cadeaux : la simonie, on l'a vue, devient dès lors la règle, ce que déplore Grégoire de Tours, tout en s'en faisant l'écho constamment : « En ce temps-là avait déjà commencé à croître, comme une mauvaise herbe, cette coutume par laquelle les rois vendaient et les clercs achetaient les charges ecclésiastiques »⁵⁸. Plus que d'achat, il s'agit en fait d'échange de services réciproques : le candidat offre des cadeaux afin d'appuyer sa requête, le roi lui octroie une charge, en échange de quoi l'heureux élu devra servir fidèlement le roi. Les mieux placés dans la lice sont évidemment ceux en qui le souverain accorde sa confiance, autrement dit ceux qu'il connaît de près.

Lorsqu'on observe de près la carrière des grands évêques du Midi qui ont laissé leur trace dans l'histoire, **pratiquement tous, à partir du VII^e siècle, sont passés par la cour franque dans leur jeunesse.** La pratique de la recommandation royale qui consiste à accueillir, « nourrir », et former au palais les fils de l'aristocratie se met en place au cours du VI^e siècle, et se généralise sous le règne de Clotaire II (au début du VII^e). Les jeunes aristocrates, envoyés vers l'âge de 10 ans, étaient confiés au maire du palais qui assurait à la fois leur entretien et leur formation. Sorte d'école de cadres, la « recommandation » permettait aux futurs serviteurs de l'État de se former sur le tas aux différentes tâches administratives, mais aussi de côtoyer le roi et de se lier à lui par des liens d'amitié ou de fidélité, indispensables à leur future carrière publique. C'est dans ce vivier que le roi choisissait ensuite ses comtes et ses évêques. Parmi les cinq évêques méridionaux du VII^e pour lesquels nous avons une Vie, quatre ont connu ce parcours : saint Oustrille, évêque de Bourges (mort en 624) a servi d'échanson (*mapparius*, porteur de la serviette royale) à la cour de Gontran (à Châlon) ; son successeur, Sulpice, y fut « abbé » de la chapelle royale (« *abbatis officio* »). Didier de Cahors, ainsi que ses deux frères, Syagrius et Rustique, ont séjourné toute leur adolescence à la cour de Clotaire II : Didier après avoir revêtu « dès l'enfance des charges à la cour royale », termina sa formation comme trésorier de Dagobert ; Syagrius occupa « longtemps diverses charges au palais franc et vécu dans la familiarité et l'intimité du roi Clotaire » avant que ce dernier ne le nomme comte d'Albi ; quant à Rustique, il reçut « l'administration de l'abbaye de la basilique royale. En dernier lieu, il fut promu à la dignité épiscopale dans la ville de Cahors »⁵⁹. Deux générations plus tard saint Bonnet (né vers 640) « alla jusqu'à la cour royale et se mit au service du prince Sigebert III (roi d'Austrasie) » à qui il servit d'abord d'échanson, puis de référendaire (porteur du sceau royal). Après quoi le roi le nomma comte de Marseille, et ce n'est qu'à la fin de cette brillante carrière civile qu'il accéda à l'épiscopat (en 690).

Formés au palais, liés au roi par l'amitié (comme Didier l'était, par exemple, à Dagobert), serviteurs à la fois fidèles et aguerris aux tâches administratives, les jeunes cadres sortis de ces rangs étaient ensuite renvoyés dans leurs provinces respectives pour y représenter le roi à la tête des fonctions publiques locales : celles de comte et d'évêque.

Le roi délègue en effet aux évêques des pouvoirs étendus comparables à ceux des comtes, sans doute même supérieurs à ces derniers.

C'est dans ce contexte que les fonctions civiles de l'évêque, au sein de la cité, prennent tout leur sens. Si l'on suit la démonstration de Jean Durliat au sujet de

⁵⁸ *Vitae Patrum, Vies des Pères*. Op.Cit. chap. VI, p. 198-199.

⁵⁹ *Vita Desiderii Cadurcae urbis episcopi*, op. cit., p. 565-566.

Didier de Cahors, « l'évêque gère les affaires de la cité en tant que représentant nommé par le roi puisque ce dernier ... lui délègue son autorité dans la continuité des pratiques administratives de l'Antiquité finissante »⁶⁰.

On comprend mieux dès lors pourquoi les souverains francs contrôlent de si près les nominations épiscopales. L'évêque qui a pris en main les anciennes magistratures urbaines héritées de la *civitas* romaine représente un pouvoir qu'il s'agit de contrôler. L'accroissement progressif des compétences civiles de l'évêque s'est faite ensuite, non pas au détriment d'une autorité royale affaiblie, mais au contraire dans le cadre d'une délégation de cette même autorité.

Parmi les pouvoirs publics délégués par le roi, autres que les fonctions municipales, Jean Durliat en relève deux supplémentaires : celui de l'hospitalité due aux fonctionnaires en mission, et celui de la perception des impôts. Dans le premier cas, l'évêque appartenant au réseau des responsables publics, il est logique que les envoyés du roi ou des grands bénéficient de son hospitalité. On peut rester plus réservé sur les attributions fiscales de l'évêque de Cahors. Les deux exemples, sur lesquels s'appuie Jean Durliat pour sa démonstration, concernent des terres appartenant à l'Église, dont l'une au moins est immuniste, et sur lesquelles l'évêque lève l'impôt en toute légalité dans le cadre de l'immunité. De là à déduire qu'il assume cette fonction à l'échelle de la cité, comme un pouvoir délégué par le roi, cela reste à prouver.

Dans tous les cas, l'évêque nommé par le roi, appartient à son réseau d'agents publics. Les liens qui les unissent relèvent à la fois du service, de la fidélité et parfois de l'amitié. La confiance des souverains semble d'ailleurs avoir été à leur égard plus grande que celle mise dans les comtes, dont on a pu dire que les évêques étaient chargés de surveiller.

Leurs liens sont régulièrement entretenus par les lettres comme celles que Didier envoyait à Dagobert, mais surtout lors des conciles inter-provinciaux ou des plaids, auxquels sont régulièrement convoqués les évêques. Ces derniers ont tout intérêt à s'y rendre, malgré les longueurs du voyage, afin d'y renouveler les alliances et réaffirmer leur fidélité au roi. Leur taux de fréquentation lors des conciles les plus importants est assez soutenu jusqu'en 614, après quoi il s'amenuise. Ainsi, au concile d'Orléans convoqué en 511 par Clovis, 5 évêques sur 6 se déplacent de la province de Bordeaux, 4 sur 11 dans celle d'Eauze, et la moitié (soit 4 pour 8) dans celle de Bourges⁶¹. En 549, le grand concile tenu par Childebert Ier à Orléans, voit venir 35 évêques méridionaux, dont 18 du diocèse d'Arles⁶². Celui de Mâcon en 585, bien qu'il ne réunisse que les évêques dépendants des royaumes de Bourgogne (Gontran) et de Neustrie (Clotaire II), se présente comme un grand concile de l'ensemble de la nation franque : 4 évêques de la province de Bourges, 5 de Bordeaux, 7 d'Eauze, 22 d'Arles et 5 de Vienne font le déplacement, soit 39 représentants du Midi de la Gaule sur les 54 évêques présents. En 614, soit un an après avoir réuni l'ensemble des royaumes sous sa seule autorité, Clotaire II convoque une importante assemblée conciliaire à Paris où siègent 12 métropolitains et 60 de leurs comprovinciaux : parmi eux, un peu moins de la moitié des évêques méridionaux font le voyage⁶³. C'est cependant la dernière réunion nationale où ces derniers sont encore relativement bien représentés. En 626-27, le concile de Clichy ne voit venir qu'une petite dizaine de prélats

⁶⁰ J. DURLIAT, « Les attributions civiles des évêques mérovingiens : l'exemple de Didier, évêque de Cahors (630-655) », *Annales du Midi*, 1979, p. 237-254.

⁶¹ Ces statistiques ont été effectuées à partir des listes conciliaires éditées par J. GAUDEMET, B. BASDEVANT, *Les canons des conciles mérovingiens (VI-VII siècles)*, Paris, 1989 (Sources chrétiennes, 353 et 354).

⁶² Par ailleurs : 4 évêques de la province de Bordeaux (sur 6 diocèses), 5 d'Eauze (sur 11 diocèses), 5 de Bourges (sur 8 diocèses), et 3 de la province de Vienne

⁶³ Soit exactement : 2 évêques de la province de Bordeaux, 4 d'Eauze, 1 de Bourges, 4 de Vienne et 10 d'Arles, ce qui fait un total de 21 évêques pour 57 diocèses.

méridionaux⁶⁴. La relation étroite entre les souverains du Nord de la Gaule et les évêques du Midi s'est nettement distendue dans la seconde moitié du VII^e siècle. Le dernier concile national, celui de Chalon vers 647-653, n'a drainé que peu de représentants du sud du royaume : 6 sont venus de la province d'Arles, 4 de celle de Vienne, 1 seul de Bourges (le métropolitain), et aucun de Bordeaux et d'Eauze.

Les provinces méridionales sont en grande partie autonomes, dirigées par les grandes familles locales, qu'ils soient ducs, comtes ou évêques. Au début du VIII^e siècle, les rois francs sont lointains. Les carolingiens sauront revenir.

Conclusion

À l'issue de cette étude, on est tenté de résumer la situation des évêques du Midi au VI^e et VII^e siècles, en disant qu'ils furent tout à la fois les derniers témoins de la tradition antique et les premiers acteurs de la culture médiévale, et qu'ils ont probablement vécu cela sans véritable contradiction.

Dans la mesure où ils continuent d'être recrutés au sein des anciennes familles sénatoriales romaines, qu'ils sont encore nourris pour une majorité d'entre eux de grammaire et de rhétorique, et qu'ils dirigent les anciennes fonctions municipales, ils contribuent à entretenir les traditions romaines.

Pourtant, ces mêmes familles, en acceptant de collaborer avec les Francs, ont dû adopter et assimiler des pratiques germaniques : échanger des cadeaux, nouer des liens de fidélité, passer par l'école du palais, entrer dans les nouveaux réseaux d'alliance. En tant que délégués du pouvoir royal, ils sont également devenus les dépositaires de pouvoirs publics qui dépassent leurs simples compétences municipales.

Cette double culture résista au moins un siècle et demi, peut-être deux. Ce qui est certain, c'est qu'elle disparut de manière définitive avec la reconquête franque de 760.

⁶⁴ Soit : 3 de la province de Bordeaux, 2 de celle d'Eauze, 4 de Bourges, un seul de Vienne, aucun d'Arles.